BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription

Séminaire Belgrade

Du 26 au 29 mai et du 25 au 28 juin 2027

À retourner à : MYGO Event - event@mygo.pro avec la référence : **270526SR-BELGRADE**

1er PARTICIPANT

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

EMAIL

TÉLÉPHONE PORTABLE

2e PARTICIPANT

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

EMAIL

TÉLÉPHONE PORTABLE

Nom et adresse de facturation :

Je confirme mon inscription en chambre double :

Séminaire Belgrade : ❑ **du 26 au 29 mai 2027** ❑ **du 25 au 28 juin 2027**

	Prix par personne	Nombre
❑ **Séminaire Belgrade du 13 au 16 mai 2027 (4 jours/3 nuits)** Offre Black Friday ~~2290 €~~	**1990 €***	
❑ Supplément chambre individuelle obligatoire si vous voyagez seul(e) pour le séjour:	**500 €**	
❑ Extension 1 journée libre à Belgrade en formule petit déjeuner (en chambre double):	**195 €**	
❑ Extension 1 journée libre à Belgrade en formule petit déjeuner (en chambre individuelle):	**345 €**	
❑ Excursion Novi Sad lors de la journée supplémentaire:	**160 €**	
	Total :	**€**

❑ Règlement par carte bancaire ❑ Règlement par virement bancaire

Conditions de règlement :

Acompte de 35 % du montant total du voyage à verser lors de la réservation.

Règlement du solde restant au plus tard 60 jours avant la date de départ.

Conditions d'annulation (hors assurances et selon les cas vols non remboursables (sauf taxes) après émission) :

Jusqu'à 120 jours avant le départ : 10% du montant total du voyage.

Entre 120 et 61 jours avant le départ : 35% du montant total du voyage.

Moins de 60 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

*Pour toute inscription avant le 31/12/26 Prix calculé sur la base de 30 participants minimum et fixé selon les conditions économiques connues au 01/11/2026

Supplément base 25 participants + 120 € / personne.

Je, soussigné, _____ agissant pour mon compte personnel et celui de la personne qui m'accompagne déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales et particulières de vente ci-contre.

Je déclare m'être renseigné(e) sur les formalités administratives et sanitaires (notamment passeport, visa, vaccins) et précautions médicales me concernant et concernant les personnes qui m'accompagnent ainsi que sur les risques inhérents au voyage (notamment risques pays, conditions climatiques et météorologiques) sur le site www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs et déclare les assumer. Je déclare en outre accepter les conditions générales de vente MYGO (conditions générales de transport, conditions d'assurance) et les conditions du voyage et que j'ai porté à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptés.

Date et signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRE DE VENTE

à conserver

Le présent contrat de voyage est soumis aux conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, aux dispositions de la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage (« la Loi »), aux conditions particulières de **SRL myGO Group** et, le cas échéant, aux conditions contractuelles des fournisseurs des prestations de voyage.

2. La **SRL myGO Group** reconnaît comme siennes les conditions générales de la Commission Litiges Voyages, rue du Progrès, 50 à 1210 Bruxelles – 02/277.62.15 – sales.be@mygo.pro. Ces conditions sont consultables sur le site https://www.clv-gr.be ICI et ICI. Les clauses qui suivent sont un extrait des conditions particulières de la **SRL myGO Group** et prévalent sur toute autre condition ou texte.

3. L'intégralité du texte des conditions particulières peut être obtenue sur simple demande.

4. Par le fait de sa commande, le client reconnaît accepter, tant pour lui-même que pour les personnes pour lesquelles il a procédé à la réservation dont la description est reprise au recto, les conditions particulières de la SRL myGO Group, les présentes conditions spéciales, celles du ou des fournisseurs de la SRL myGO Group et celles de la Commission Litiges Voyages.

5. Par la signature du présent contrat, le client autorise expressément la SRL myGO Group à le représenter dans les rapports avec les organisateurs et les fournisseurs de services, en particulier à signer en son nom les documents délivrés par ces derniers.

6. Au sens de la loi, le client élit domicile à l'agence de la SRL myGO Group dont l'adresse figure au recto. Cela signifie que toute confirmation de voyage à la SRL myGO Group sera expressément présumée avoir été faite au client.

7. Sauf accord contraire, un acompte égal à 35% du prix total du voyage, avec un minimum de 100 EUR par personne, est dû au moment de la conclusion du contrat de voyage et le solde est payable au plus tard 60 jours avant le départ. Pour toute réservation dans les 60 jours qui précèdent le départ, l'intégralité du prix du voyage doit être payée au moment de la réservation.

En cas de réservation d'un billet de train, de bateau ou d'avion, le montant total doit être payé au moment de la réservation.

8. Toute facture non payée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 12 % par mois ainsi qu'un dédommagement forfaitaire de 10 % avec un minimum de 100 EUR.

La livraison des documents de voyage sera suspendue aussi longtemps que les factures ne sont pas payées. En cas de non-paiement persistant, les frais d'annulation de l'article 4 des conditions particulières de la SRL myGO Group seront applicables.

Alternativement, en cas de non-paiement des factures endéans les délais, la SRL myGO Group a le droit de résilier le contrat de voyage avec effet immédiat et après mise en demeure, et ce sans préjudice du droit de réclamer un dédommagement du préjudice que la résiliation cause, avec au minimum les frais d'annulation spécifiés à l'art. 4 des conditions particulières. Les acomptes payés par le voyageur seront imputés à ce dédommagement.

9. En cas d'annulation de son voyage par le client, ou dans le cas prévu à l'article précédent, il y a lieu de se référer aux conditions particulières de la SRL myGO Group (article 4) et aux conditions générales du fournisseur.

En outre, des frais administratifs, à hauteur de 10% du prix total du voyage pourront être demandés par la SRL myGO Group. Tout éventuel remboursement interviendra, en déduction des frais d'assurance et de visa.

10. Le prix forfaitaire a été établi sur la base d'un nombre minimum de 30 participants. Si ce nombre minimum de participants n'était pas atteint, le voyage pourrait soit être annulé, soit faire l'objet d'un supplément de prix qui serait proposé aux inscrits, deux mois au plus tard avant le départ.

Le prix a été fixé en fonction des conditions économiques connues à ce jour (01/11/2026), en particulier le prix des carburants et les taxes aériennes et de sécurité. Veuillez noter qu'une hausse significative du prix des carburants et des taxes ferait l'objet d'un réajustement du prix de vente.

11. La SRL myGO Group n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés au cours du voyage. Elle n'est pas davantage responsable des accidents – quelles qu'en soient les conséquences – dont le client serait la victime.

12. La SRL myGO Group est assurée en insolvabilité financière auprès du FONDS DE GARANTIE VOYAGES, dont le siège social est sis à 1820 Steenokkerzeel, Kalkoven 5 b.0202 – 02/240.68.00 – info@gfg.be.

13. La cession du voyage par le client peut, le cas échéant, entraîner des frais qui seront intégralement et solidairement supportés par le cédant et le cessionnaire et fixés par la SRL myGO Group, conformément à l'article 7 de ses conditions particulières.

14. Pour toute réservation, le client accepte de payer des frais de service et de dossier dont les montants sont connus au moment de la réservation. Ils sont consécutifs à la conclusion des contrats tels que définis dans la loi du 21 novembre 201.

15. Le client accepte de recevoir par voie électronique tout document, en ce y compris les factures et notes de crédit. De même, une confirmation ou toute information généralement quelconque émanant des parties contractantes vaudra courrier écrit et signé.

16. La SRL myGO Group collecte vos données conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (2016/679). Les données personnelles que vous fournissez sont nécessaires au traitement de votre réservation et sont indispensables à la gestion des prestations (article 6.1.b du Règlement). A ces fins, vos données peuvent ainsi être transférées à des partenaires établis dans des Etats tiers. La SRL myGO Group fait uniquement appel à des partenaires garantissant un niveau de protection conforme aux principes inscrits dans le RGPD. Avec votre consentement, vos données pourront également être utilisées pour vous adresser nos offres promotionnelles ou commerciales, par téléphone, courrier électronique ou postal.

17. Pour tout litige, seules sont compétentes la Commission Litiges Voyages (qui peut intervenir en arbitrage ou conciliation), rue du Progrès, 50 à 1210 Bruxelles – 02/277.62.15 – clv.gr@skynet.be et les juridictions de l'arrondissement judiciaire de Namur.

MYGO Event est une marque de GOOD REIS licence A 6162
GOODREIS BE0797.614.370
Domicilie 53 avenue de la toison d'or 106 SAINT GILLES Belgique
Agence assurée par le groupe Hiscox n° de contrat 75747 est valablement assurée auprès du Fonds de Garantie Voyages conformément, notamment, aux articles 54 à 60 et 65 à 68 et 72 à 74 de la Loi du 21/11/2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyages liées et de services de voyage ainsi qu'à l'Arrêté Royal d'exécution du 29/05/2018.
La compagnie d'assurance belge Fonds de Garantie Voyages a.a.m. (numéro d'entreprise BE 0455.084.111) dont le siège se trouve en Belgique à 1820 Steenokkerzeel, Kalkoven 5 b0202, peut être contactée par mail « mail@gfg.be